

## Éclairage sur l'idée que trop de lumière nuit

Trop d'éclairage la nuit serait néfaste. Pour faire baisser cette forme de pollution, la commune expérimente.

### Projet de loi

Ce projet propose « de prévenir ou limiter les dangers ou troubles excessifs aux personnes et à l'environnement causés par les émissions de lumière artificielle... »

Car la nuit pourrait n'être plus jamais noire. D'innombrables sources de lumières artificielles prennent le relais du soleil dans les centres urbains et jusque dans les plus petits villages.

### La santé

Reste à savoir si cette « débauche d'énergie » a des conséquences sur l'environnement et la vie en général. D'innombrables rapports rendus par des chercheurs du monde entier établissent une « pollution lumineuse ». Les incidences vont de la simple gêne, aux dangers pour la santé, en passant par les dépenses inutiles.

Des études montrent que l'éclairage influe sur la santé de personne passant, ce qui est la moyenne, sept heures par jour, exposées à la lumière électrique. Des chercheurs de l'université de Toronto, au Canada, établissent même un lien avec des cas de cancers. En cause, la diminution nette de production par le corps d'une hormone du sommeil ayant notamment une fonction de désintoxication de l'organisme.

### La faune et à la flore

Les animaux, comme les humains,

sont touchés par la pollution lumineuse. Les oiseaux de nuit sont gênés, les populations d'insectes nocturnes et pollinisateurs sont décimées. Des chercheurs y voient la seconde cause de mortalité après les pesticides. La reproduction ainsi que les cycles biologiques des animaux seraient aussi perturbés par des aubes artificielles permanentes. Exposée à la lumière artificielle en permanence, la flore s'étirole.

### La sécurité

Pratiquement, chaque parcelle des villes et villages est éclairée par un réverbère, de sorte qu'il n'y fait jamais réellement nuit. L'argument sécuritaire est avancé. Là encore, des études montrent que seulement 1 % des agressions et autres méfaits se produisent dans des lieux non éclairés. Même sur les autoroutes, le nombre d'accidents diminue quand elles sont laissées dans le noir.

### Dépenses

L'éclairage public représente en moyenne 48 % de la consommation électrique des communes et 40 % du budget électricité. Les municipalités sont encore peu nombreuses à mener une politique d'éclairage. Paris l'a fait et éteint par exemple le phare de la Tour Eiffel à 1 h. Alors que dans les campagnes, des monuments ou des églises restent illuminés toute la nuit.

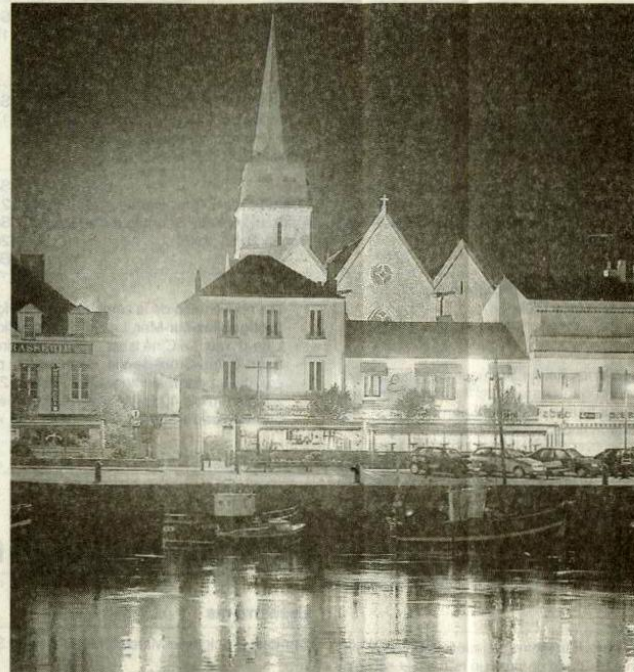


Image nocturne du quai du Port Fidèle et si on respectait la nuit...

### En veilleuse

Il n'est pas question d'éteindre l'ensemble de l'éclairage. Il convient déjà d'éliminer tout système dispersant la lumière autant vers le ciel que vers le sol, comme les lampadaires boules, les plus nocifs. L'association pour la protection du ciel nocturne (ANPCEN)

préconise aussi de stopper l'éclairage dans un certaines rues et des bâtiments municipaux vers 23 h, de n'allumer qu'un lampadaire sur deux ou prévoir des dispositifs permettant de faire varier l'intensité de l'éclairage. Soit, veiller à mettre la lumière en veilleuse...

### Une réduction de 30 % des dépenses

Des quartiers restent dans la pénombre tout au long de la nuit depuis plusieurs semaines. Explications...

Des habitants de quartiers dont les rues sont régulièrement laissées sans éclairage public tout au long de la nuit, manifestent leur mécontentement. Renseignements pris, ils savent désormais qu'il s'agit de tests destinés à réduire à la fois la pollution lumineuse et le coût pour la ville.

La dépense pourrait baisser de 30 % sur une facture de quelque 120 000 €. Mais voilà, si l'information était bel et bien passée en son temps, la fin de ces tests avait été aussi annoncée pour le 10 avril.

Des travaux sont également en

cours. Il s'agit de modifier des câblages dans quelque 88 armoires électriques de la commune, de remplacer aussi des lampes trop consommatrices d'énergie, d'installer des variateurs de tension, tout cela sur 3 500 points d'éclairage artificiel.

A partir du 20 mai, ce nouveau système d'éclairage public sera opérationnel. Dans certaines rues par exemple, on pourra n'allumer que deux lampadaires sur trois, ou un sur deux.

La lumière sera aussi adaptée autour d'endroits sensibles, comme les passages pour piétons. Des mesures qui ne devraient s'appliquer qu'en dehors de la période estivale et parfois à partir de minuit et jusqu'à 6 h.



Il est désormais admis que même en ville, comme ici la rue piétonne, trop de lumière constitue une nuisance aux multiples conséquences...